

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC RIMOUSKI-NEIGETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 6 mars 2017 à 20h. À laquelle séance siégeaient les conseillères mesdames Suzanne Tremblay et Dolorès Bouchard, ainsi que les conseillers messieurs Marius Côté, Alain Jean et Pierre Bellavance, tous formant quorum sous la présidence du maire madame Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Martin Perron, directeur général/secrétaire-trésorier. 18 citoyennes et citoyens assistaient à la séance.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 20H00**

**201703-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**201703-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER, DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 2 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT le report de l'adoption desdits procès-verbaux lors des séances antérieures;

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 janvier, de la séance spéciale du 2 février et de la séance ordinaire du 6 février soient adoptés, avec dispense de lecture.

**201703-03 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2017**

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que l'adoption des comptes du mois de février 2017 soit reportée à une séance ultérieure.

**201703-04 CORRESPONDANCE**

- Remerciements de la Fondation Maison Marie-Élisabeth pour le don de 2 000\$;
- Remerciements du Club de patinage artistique de St-Fabien pour la commandite de 1 500\$ destinée à la réalisation du Gala 2016 et à l'ensemble de leurs activités;
- Remerciements de l'Association du cancer de l'Est du Québec;
- Réception d'une lettre de conformité après l'inspection thermographique des panneaux électriques par la Mutuelle des municipalités du Québec à des fins d'assurance.
- Lettre de remerciement du Club La Coulée pour l'implication de la Municipalité dans le succès du « drag » de motoneige le 4 février 2017;
- Invitation à une rencontre des élus municipaux sur le projet de résilience côtière chapeauté par l'UQAR le 16 mars 2017.

**201703-05 DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO 500-17 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'INTÉGRER LE GROUPE D'USAGE « COMMERCE ET SERVICE » DANS**

## L'AIRE D'AFFECTATION « RÉSIDENIELLE FAIBLE DENSITÉ »

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un nouveau Plan d'urbanisme portant le no 475 pour l'ensemble de son territoire;  
CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage « Commerce et service » n'est pas permis dans l'affectation « Résidentielle faible densité »;  
CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Caissy a fait une demande de changement au Plan d'Urbanisme en bonne et due forme;  
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 février 2017;  
CONSIDÉRANT QUE le dépôt du premier projet du présent règlement a été fait le 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu à l'unanimité que le règlement no 500-17 modifiant le plan d'urbanisme et permettant l'intégration de l'usage « Commerce et service » dans l'aire d'affectation « Résidentielle faible densité » soit adopté.

Le Conseil décrète et statue ce qui suit:

### *Numéro et titre du règlement*

1. Le présent projet de règlement porte le numéro 500-17 et s'intitule « *Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'intégrer un groupe d'usage dans une aire d'affectation* ».

### *Usage commerce et service dans une aire d'affectation résidentielle faible densité;*

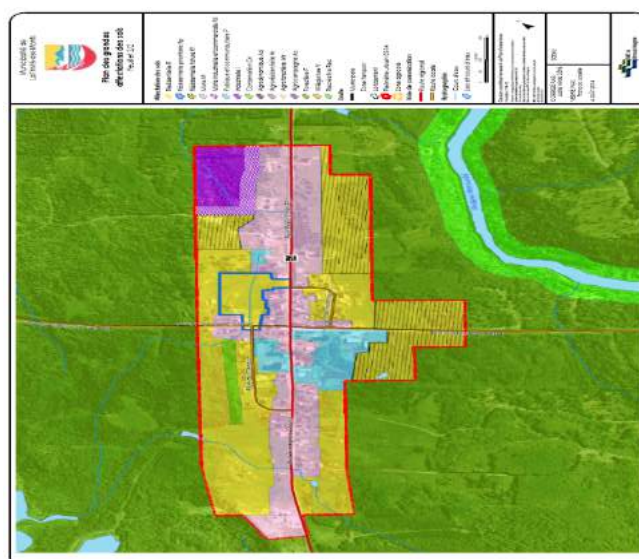
2. La figure 7.3.1 intitulée « Les usages autorisés et les grandes affectations du territoire », est modifiée afin d'insérer, dans la colonne « Résidentielle faible densité » vis-à-vis la ligne « Commerce et service », le texte suivant : *De façon spécifique, seul le sous-groupe d'usage suivant est permis :*  
*- Hébergement et restauration;*

### *Usage commerce et service dans une aire d'affectation résidentielle faible densité*

3. Après la note 21, la modification consiste à ajouter le texte suivant : « *Note 22 : De façon spécifique, seul le sous-groupe d'usage suivant est permis : - Hébergement et restauration;*»

### Annexe « A »

Le plan des grandes affectations des sols (version réduite)



**201703-06 DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO 501-17  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN  
D'AJOUTER LE SOUS-GROUPE D'USAGE « RESTAURANT  
ET HÉBERGEMENT » DANS LA ZONE RB-128**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un nouveau Plan d'urbanisme portant le no 475 pour l'ensemble de son territoire;  
CONSIDÉRANT QUE le sous-groupe d'usage «Restaurant et hébergement» n'est pas permis dans la zone « Rb-128 » dans le grille de spécifications;  
CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Caissy a fait une demande de changement au règlement en bonne et due forme;  
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 février 2017;  
CONSIDÉRANT QUE le dépôt du premier projet du présent règlement a été fait le 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que le règlement no 501-17 modifiant le règlement de zonage permettant d'ajouter l'usage « Restaurant et hébergement » dans la zone Rb-128 soit adopté.

Le Conseil décrète et statue ce qui suit:

*Numéro et titre du règlement*

1. Le présent projet de règlement porte le numéro 501-17 et s'intitule « *Projet de règlement modifiant le règlement de zonage, pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'ajouter un sous-groupe d'usage* ».

*Grille de spécification*

2. La grille des spécifications du secteur du périmètre d'urbanisation est modifiée. La modification consiste à inclure le sous-groupe d'usage intitulé « Restaurant et hébergement » dans la zone « Rb-128 ».

*Entrée en vigueur*

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**201703-07 DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO 499-17  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET  
REDÉFINISSANT LE DÉCOUPAGE DE LA ZONE CM-112**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un nouveau Plan d'urbanisme portant le no 475 pour l'ensemble de son territoire;  
CONSIDÉRANT QUE la propriété du 10, 7<sup>e</sup> Avenue est dans une zone communautaire;  
CONSIDÉRANT QUE Gestion François Beuchesne a fait l'acquisition de la propriété;  
CONSIDÉRANT QU'il désire opérer des usages commerciaux et résidentiels sur la propriété;  
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 février 2017;  
CONSIDÉRANT QUE le dépôt du premier projet du présent règlement a été fait le 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que le règlement no 499-17 modifiant le règlement de zonage permettant d'ajouter l'usage « Restaurant et hébergement » dans la zone Rb-128 soit adopté.

Le Conseil décrète et statue ce qui suit:

*Numéro et titre du règlement*

1. Le présent projet de règlement porte le numéro 499-17 et s'intitule « *Projet de règlement modifiant le règlement de zonage, pour la municipalité de Saint-Fabien afin de changer les dimensions de certaines zones* ».

*Plan de zonage*

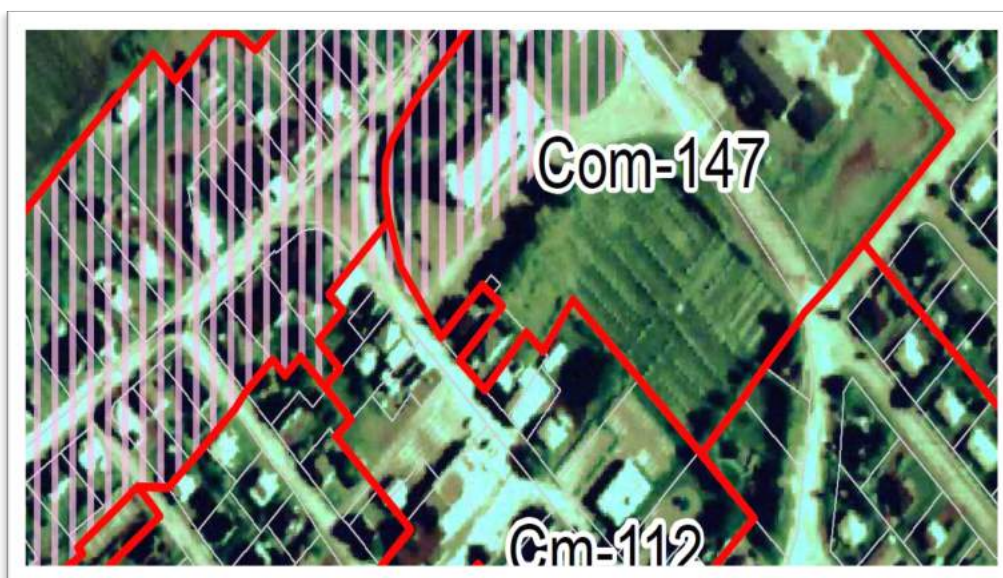
2. Le plan de zonage intitulé « *Carte 2 – Secteur du périmètre urbain* » est modifié. La modification consiste à changer les dimensions des zones Cm-112 et Com-147 tel que défini à l'annexe A du présent règlement.

*Entrée en vigueur*

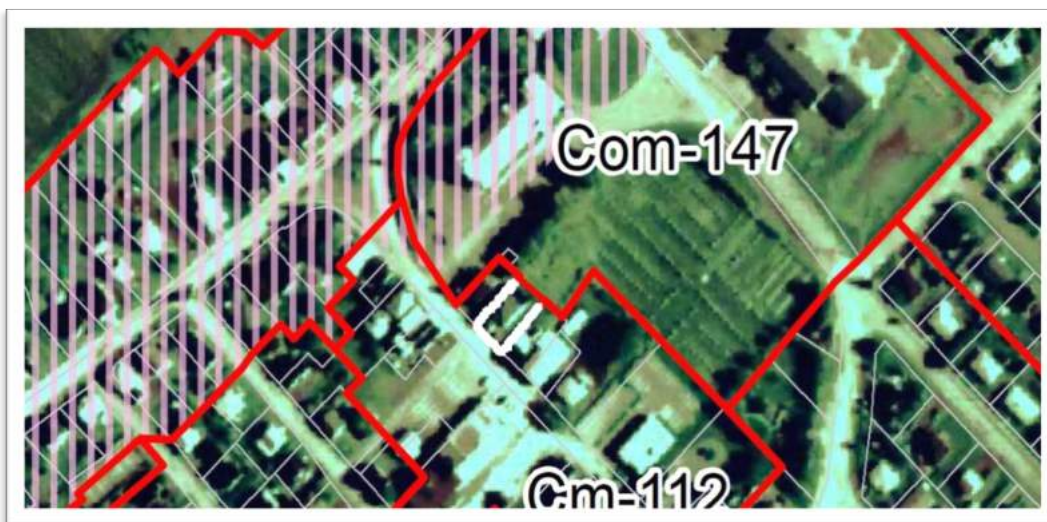
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ANNEXE A**

Avant le changement



Après le changement



**201703-08 APPUI À LA DEMANDE DE SCIÉRIES SAINT-FABIEN INC. AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR L'AGRANDISSEMENT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE**

CONSIDÉRANT la décision préliminaire défavorable par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;  
CONSIDÉRANT l'intention de l'entreprise de demander une audience;  
CONSIDÉRANT l'importance de Scieries Saint-Fabien pour la collectivité;

CONSIDÉRANT l'appui de la Municipalité de Saint-Fabien donné le 6 juin 2016, via la résolution no 201606-06;

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil réitère son appui à la démarche d'une demande d'audience de Scieries Saint-Fabien inc. à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

**201703-09 NOMINATION DE MONSIEUR MARIUS CÔTÉ À TITRE DE PRO-MAIRE**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance, appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que monsieur Marius Côté soit désigné maire-suppléant durant la période du 7 mars au 6 juin 2017.

**201703-10 DEMANDE D'AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE,

- De demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;
- De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des

municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député provincial monsieur Harold Lebel ainsi qu'à la MRC de Rimouski-Neigette, pour appui.

**201703-11 CHANGEMENTS TOPONYMIQUES DE LA 3<sup>E</sup> RUE, DU 1<sup>ER</sup> RANG EST ET DE LA 8<sup>E</sup> AVENUE OUEST**

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 22 février 2017 à 19h au Bureau municipal de Saint-Fabien. L'invitation a été transmise par le biais du journal local Le Fabiennois, dans son édition de Février/Mars 2017, et par l'envoi de lettres personnalisées aux résidents touchés par les changements toponymiques;

CONSIDÉRANT un avis technique envoyé par courriel, tel que demandé par la Commission de la toponymie du Québec, le 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE les normes procédurales exigées par la Commission de la toponymie du Québec dans la démarche de changement de noms de rues ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE la population a été informée des motifs et des impacts de ces changements lors de la consultation publique. Les citoyennes et citoyens directement touchés par ces changements ont été avisés des démarches personnelles à entreprendre pour modifier leur adresse de correspondance;

CONSIDÉRANT le lancement d'un concours sur une nouvelle dénomination de la 8<sup>e</sup> Avenue Ouest via les réseaux sociaux, le site web de la Municipalité et les moyens de communication traditionnels;

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que la Municipalité adopte les changements toponymiques suivants :

- La 4<sup>e</sup> rue devient la « 3<sup>e</sup> rue »;
- Le 1<sup>er</sup> rang Est devient la « 132 Est »;
- La 8<sup>e</sup> Avenue Ouest devient « avenue de l'Aréna ».

Madame Maryse Aubut, agente de communication, est mandatée par le Conseil afin de poursuivre les démarches de changement de noms de voies de communication auprès de la Commission de la toponymie du Québec et d'en assurer le suivi. Le procès-verbal de la consultation publique du 22 février est annexé au présent procès-verbal.

**201703-12 DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE ST-FABIEN**

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que la Municipalité octroie au Club de patinage artistique la subvention annuelle de 1 500\$ permettant de contribuer à l'organisation du gala annuel, qui se tiendra le 25 mars 2017 au Pavillon des Loisirs.

**201703-13 DON AU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-FABIEN**

CONSIDÉRANT l'aide financière apportée par l'organisme au profit d'individus et de groupes de Saint-Fabien adoptant un mode de vie sain et actif;

CONSIDÉRANT que les besoins ont augmenté;

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil octroie un don de 1 300\$ pour le soutien aux activités de la jeunesse fabiennoise apporté par le Club Optimiste de Saint-Fabien. L'organisme devra fournir à la Municipalité la répartition du soutien financier effectué à la fin de l'année en cours.

**201703-14 PÉRIODE DE QUESTION**

- Monsieur Alain Jean explique l'historique du changement de nom de la 8<sup>e</sup> Avenue Ouest;
- L'adresse postale de l'aréna devra être changée.

**201703-15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur Alain Jean, appuyé par monsieur Marius Côté, lèvent la séance à 20h27.

---

Maire

---

Directeur général / Sec.-trésorier